Avis du Comité économique et social européen sur le thème «COVID-19: le rôle de la société civile dans la reconstruction et la résilience de la région euro-méditerranéenne»

(avis d'initiative)

(2023/C 140/03)

Rapporteur: **Angelo PAGLIARA**

Décision de l'assemblée plénière	25.3.2021
Base juridique	Article 52, paragraphe 2, du règlement intérieur Avis d'initiative
Compétence	Section «Relations extérieures»
Adoption en section	20.12.2022
Adoption en session plénière	24.1.2023
Session plénière n°	575
Résultat du vote (pour/contre/abstentions)	183/0/5

1. **Introduction**

1.1. La crise pandémique a frappé de plein fouet la région euro-méditerranéenne, exacerbant les problèmes existants et ajoutant de nouveaux défis aux précédents. Les conséquences socio-économiques qui en résultent sont susceptibles d'accroître les inégalités, en particulier dans les pays dont les systèmes économiques et productifs sont faibles.

1.2. Le comité de suivi Euromed du CESE a décidé de se pencher plus particulièrement sur le rôle de la société civile dans la reconstruction et la résilience de la région euro-méditerranéenne.

1.3. Les organisations de la société civile de la région euro-méditerranéenne et les conseils économiques et sociaux de différents pays ont été associés à l'élaboration du présent rapport. Une coopération étroite et spéciale a été mise en place avec le Conseil économique, social et environnemental marocain, qui a coorganisé le sommet Euromed 2021.

1.4. Le rapport d'information apporte dès lors une importante valeur ajoutée en associant la société civile des deux rives de la Méditerranée.

1.5. Le présent rapport s'inscrit en complément de ceux qui ont été élaborés sur «L'éducation et la formation professionnelle dans la région euro-méditerranéenne» ainsi que sur les thèmes «Numérisation et PME dans la région méditerranéenne» et «Développement durable dans la région méditerranéenne» ([1]).

2. **Conclusions**

2.1. Partout dans le monde, la société civile a réagi immédiatement à la pandémie en agissant en première ligne et en apportant aide et assistance à la population. Dans la région euro-méditerranéenne également, la société civile a joué un rôle crucial dans l'atténuation des effets négatifs de la COVID-19.

2.2. Les organisations de la société civile y ont soutenu l'action des gouvernements en fournissant des services essentiels et une assistance sanitaire, distribué des équipements de protection individuelle et contribué à la diffusion d'informations essentielles, en particulier dans les régions reculées. Leur action a également été d'une importance capitale pour atténuer les effets de la pandémie sur les couches les plus vulnérables de la population telles que les femmes, les jeunes, les immigrés et les personnes handicapées.

([1]) Il s'inscrit également dans le droit fil de récents avis du CESE sur ce sujet, en particulier: avis du Comité économique et social européen sur la «Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant une facilité pour la reprise et la résilience» [COM(2020) 408 final — 2020/0104 (COD)] et la «Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un instrument d'appui technique» [COM(2020) 409 final — 2020/0103 (COD)] (JO C 364 du 28.10.2020, p. 132); ECO/515 règlement relatif à l'initiative d'investissement en réaction au coronavirus (non encore publié au Journal officiel); et avis du Comité économique et social européen sur «Une urgence au lendemain de la COVID-19: la conception d'une nouvelle matrice multilatérale» (avis d'initiative) (JO C 364 du 28.10.2020, p. 53).

2.3. L'action militante de la société civile a permis de renforcer la solidarité dans la région euro-méditerranéenne; de nombreuses organisations de la société civile des pays du voisinage méridional se sont engagées dans la création de groupes de solidarité civique, expérimentant des méthodologies innovantes et intensifiant leurs activités d'information et de coordination en ligne.

2.4. Le CESE est convaincu qu'une reprise économique et sociale juste et équitable n'est possible qu'avec la participation des partenaires sociaux, des organisations de la société civile et du secteur privé, en particulier des PME. La relance de la région méditerranéenne et l'élaboration de modèles socio-économiques durables et résilients devront s'inspirer de principes tels que le respect de l'état de droit, la protection des valeurs démocratiques, des droits sociaux et des droits de l'homme, la mise en œuvre des conventions fondamentales de l'OIT et l'engagement commun en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable et de neutralité climatique.

2.5. Le CESE se félicite de l'adoption du nouveau programme pour la Méditerranée et souligne la nécessité que toutes les mesures de soutien à la relance soient guidées par le développement et l'amélioration de la qualité de vie des populations de la région.

2.6. Aujourd'hui, la Méditerranée concentre un certain nombre d'enjeux sociaux, politiques, environnementaux, géopolitiques et migratoires qui sont des défis majeurs non seulement pour l'Europe, mais aussi pour le monde dans son ensemble. Le CESE estime que seul un multilatéralisme renouvelé et efficace soutenu par l'Union européenne permettra de relever les défis multidimensionnels croissants qui se posent dans la région.

2.7. Les effets du changement climatique ont également des répercussions sur la région méditerranéenne et se traduisent par la désertification, la rareté de l'eau et la hausse des températures. La crise actuelle a mis en lumière la nécessité de renforcer la résilience commune et d'ouvrir de nouveaux chantiers en matière de coopération dans le domaine de l'environnement et de la numérisation. Le CESE juge utile, compte tenu notamment de la prise de conscience croissante de la société civile et par le biais d'une plus grande participation des partenaires sociaux, d'étendre et de renforcer des initiatives telles que WestMED afin de contribuer à la réalisation des objectifs climatiques et environnementaux au moyen de modèles d'économie bleue visant à créer des emplois et à protéger l'écosystème et la diversité.

2.8. Dix ans après les Printemps arabes, l'Union européenne a renouvelé sa stratégie de coopération avec son voisinage méditerranéen. Dans ce contexte, le CESE considère le nouveau programme pour la Méditerranée comme un instrument essentiel pour la relance économique et sociale de la région à la suite de la crise de la COVID-19. L'engagement renouvelé de partenariat doit être étroitement lié non seulement aux défis économiques et sociaux, mais aussi aux défis environnementaux, démographiques et migratoires, dans le plein respect des progrès et des valeurs fondatrices de l'Union. La situation des établissements de santé s'est révélée fragile dans de nombreuses zones de la région, et la crise pandémique est un test important qui pourrait également affecter la stabilité politique.

2.9. Il convient, dans les programmes de relance et de reconstruction de la région méditerranéenne, d'accorder une importance particulière à la reprise rapide du secteur du tourisme et spécialement des petites et moyennes entreprises, qui représentent plus de la moitié des emplois dans l'Union européenne. Un impact prolongé de la crise, compte tenu également du chômage structurel, en particulier chez les jeunes et les femmes, aurait de graves conséquences sociales.

2.10. Il importe tout particulièrement de développer le capital humain de la main-d'œuvre afin de garantir le développement durable des partenaires de l'Union situés dans le bassin méditerranéen. Il y a lieu de promouvoir la formation du personnel, notamment dans le secteur du tourisme. Le CESE note par ailleurs que le problème de la «fuite des cerveaux» depuis les pays partenaires méridionaux vers ceux dont l'industrie est fortement développée constitue un obstacle majeur, qui s'oppose en particulier à la transformation numérique des économies des premiers. Aussi les États membres de l'Union européenne devraient-ils octroyer plus facilement des permis de travail à court et à moyen terme au sein de celle-ci, à des travailleurs indépendants comme à des salariés, notamment dans le secteur informatique. En outre, la Commission devrait soutenir la mise en œuvre de projets numériques dans les pays partenaires afin que les techniciens informatiques, en particulier, puissent bénéficier de perspectives d'emploi intéressantes dans leur pays d'origine.

2.11. Afin de renforcer son dialogue avec les pays du voisinage méridional, l'Union utilisera les instruments et programmes de coopération existants. Le Comité économique et social européen recommande une participation aussi large que possible des organisations de la société civile au moyen d'un dialogue social et civil inclusif à tous les niveaux, qui tienne compte des spécificités et des rôles des différents acteurs concernés et qui souligne leur contribution à la conception et à la mise en œuvre des politiques et des mesures nécessaires pour gérer l'impact des changements et des crises actuels, en commençant par les effets du changement climatique.

2.12. Selon les estimations, de nombreux pays du voisinage méridional connaîtront une baisse de leur PIB par habitant et devront relever des défis considérables pour faire face aux risques sociaux, économiques et de pauvreté, lesquels vont croissant. C'est la raison pour laquelle des plans de reconstruction économique et financière, comportant des mesures qui permettent également de résoudre les problèmes à l'origine de l'augmentation de la précarité sociale, sont nécessaires.

2.13. La relance économique de nombreux pays du voisinage méditerranéen est étroitement liée à l'efficacité d'une campagne de vaccination appropriée; aussi le CESE recommande-t-il le renforcement du mécanisme COVAX et, de la part des institutions européennes, un soutien maximal en matière logistique et d'approvisionnement, y compris par le biais d'accords bilatéraux. Le Comité fait valoir qu'il est particulièrement important d'aider les pays partenaires du sud de la Méditerranée à mettre en place, sur leur territoire, des installations autonomes de production de vaccins et de produits médicaux. Dans ce contexte, il plaide une fois de plus en faveur d'un débat sérieux concernant la levée des brevets sur les vaccins et les produits médicaux en vue de lutter contre les pandémies.

2.14. Le CESE estime que, dans le contexte de la relance de l'après-COVID, la participation active de la société civile contribuera à la réalisation d'objectifs tels que l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et l'élaboration d'un nouveau modèle de développement durable. Il invite dès lors les institutions européennes à renforcer encore, dans le cadre du partenariat avec les pays du voisinage méridional, tous les instruments permettant d'associer les organisations de la société civile.

2.15. Les organisations de la société civile sont montées en première ligne pour soutenir la réponse sanitaire et sociale à la pandémie, et leur action militante a contribué à atténuer les conséquences sociales et sanitaires pour la population. Toutefois, comme le CESE l'a déjà souligné, leur capacité à répondre aux besoins de la société est conditionnée par le fait que les ressources sont souvent limitées et sujettes à des fluctuations. Le CESE est convaincu de la nécessité de renforcer les mécanismes de soutien aux organisations de la société civile afin de mieux protéger les groupes les plus vulnérables particulièrement touchés par la pandémie tels que les jeunes, les femmes, les migrants et les personnes handicapées.

2.16. Le CESE appelle les institutions européennes à poursuivre leur action en faveur de la paix, des démocraties et du respect des droits de l'homme dans les zones de conflit du voisinage méditerranéen. La situation des populations dans les zones de conflit s'est encore aggravée à la suite de la pandémie et des efforts considérables sont nécessaires pour garantir un plan de paix complet.

2.17. Compte tenu de la sortie assurément difficile de la crise pandémique, les négociations commerciales en cours entre l'Union européenne et le Maroc et la Tunisie, ainsi que les négociations à venir avec la Jordanie, gagnent en importance. L'Union devrait davantage tenir compte des asymétries existantes et répondre comme il se doit aux attentes de ses partenaires commerciaux du Sud. Le CESE appelle à une meilleure participation des organisations de la société civile et des partenaires sociaux aux processus de négociation et à un ancrage formel dans les traités afin de leur permettre de contribuer positivement aux relations commerciales entre les pays partenaires, s'agissant en particulier, pour les futurs accords commerciaux, de garantir la mise en œuvre des chapitres obligatoires sur le développement durable.

2.18. Le CESE suggère en outre de confier aux organisations de la société civile (OSC) et aux partenaires sociaux, au titre de leur participation revêtant une structure formelle, la responsabilité non seulement des chapitres sur le développement durable, mais bien du champ d'application intégral des accords de commerce et d'investissement.

2.19. Le CESE défend une nouvelle fois le point de vue selon lequel l'Union européenne devrait consacrer une partie des fonds de l'initiative «Aide pour le commerce» au soutien de la participation et du renforcement des capacités des OSC, et permettre ainsi à ces dernières de consentir des efforts en matière de commerce et d'investissement durables.

2.20. Par le passé, le CESE a déjà plaidé en faveur d'un renforcement des compétences numériques de part et d'autre de la Méditerranée. À la suite de l'adoption de la nouvelle stratégie pour la Méditerranée et dans la perspective de la reconstruction de l'après-pandémie, le CESE rappelle la nécessité de renforcer les investissements dans les infrastructures numériques et de soutenir la transformation numérique des PME en tant que moteurs du développement social et de l'emploi, notamment en encourageant la participation des partenaires sociaux et en reconnaissant le potentiel des négociations collectives et du dialogue social aux différents niveaux.

3. **Observations générales**

3.1. La crise pandémique a exacerbé les situations critiques dans les pays du voisinage méditerranéen; 25 ans après la déclaration de Barcelone et 10 ans après les Printemps arabes, les défis de la Méditerranée demeurent considérables. L'Union européenne et ses partenaires de la région méditerranéenne ont récemment décidé de relancer et de renforcer la coopération grâce à l'ambitieux «Nouveau programme pour la Méditerranée».

3.2. Celui-ci repose sur la conviction que ce n'est qu'en travaillant ensemble et dans un esprit de partenariat que les défis stratégiques de demain pourront être relevés avec succès dans l'intérêt mutuel. Le programme comprend un plan d'investissement économique spécifique destiné à soutenir la relance socio-économique du voisinage méditerranéen pour la période 2021-2027. L'objectif commun, comme l'a déclaré le haut représentant Josep Borrell, est de construire un voisinage méridional pacifique, sûr, plus démocratique, plus respectueux de l'environnement, prospère et inclusif.

3.3. Selon une étude récente publiée par le dialogue méditerranéen pour les droits et l'égalité, intitulée «Bridging the Sea» (Construire un pont sur la mer) ([2]), près de 63 % des organisations de la société civile actives dans les pays du voisinage méridional s'occupent de questions telles que la consolidation de la démocratie et des droits, tandis que plus de 53 % traitent, entre autres, de la lutte contre les inégalités socio-économiques. Elles sont de plus en plus sensibles et attentives aux questions écologiques et environnementales. Ces chiffres confirment l'existence d'une base solide et la nécessité de renforcer le soutien à la société civile afin de mieux relever les défis à venir.

3.4. La société civile des pays du voisinage méridional a renforcé sa présence au cours des deux dernières décennies. Son intervention a permis d'atténuer les conséquences sociales et sanitaires pour la population, tout en soulignant la nécessité d'agir pour renforcer la capacité et les compétences de la société civile en vue d'une efficacité accrue.

3.5. La région méditerranéenne, comme le reste du monde, a subi un grave choc économique et social en raison de la pandémie de COVID-19. Les répercussions sur le plan social et sanitaire ont été aggravées par le manque d'infrastructures sanitaires publiques adéquates, en particulier dans les pays les plus fragiles. La crise pandémique s'est ajoutée aux crises qui existaient déjà dans plusieurs pays en raison d'un certain nombre de facteurs tels que des situations économiques et sociales déjà précaires, des taux de chômage élevés et les conséquences des conflits dans certaines régions comme la Libye et la Syrie.

3.6. Les gouvernements de la région méditerranéenne ont réagi immédiatement — bien que de manières très diverses — afin d'endiguer la propagation de la pandémie en mettant en place des mesures de soutien aux travailleurs et aux entreprises, y compris en coopération avec les partenaires sociaux et les organisations de la société civile, même si leur participation a souvent été insuffisante, voire inexistante dans certains cas. Pour contenir les effets de la pandémie, presque tous les États de la région méditerranéenne ont adopté des mesures de confinement, comme au Maroc, en Égypte, en Jordanie et au Liban, ainsi que des couvre-feux et des restrictions en matière de déplacements.

3.7. Dans le sillage de la crise pandémique, de nombreux gouvernements de la région ont mis en place des politiques de grande ampleur pour faire face à la crise économique et soutenir certains secteurs spécifiques en encourageant la production et en instaurant des avantages fiscaux et économiques et des mesures visant à attirer les investissements.

3.8. La pandémie a eu des répercussions négatives sur les économies de l'ensemble des pays de la région méditerranéenne, non seulement en raison de facteurs tels que la baisse de la demande intérieure et extérieure et l'effondrement de la consommation, mais aussi du fait de la détérioration de la situation financière et de la dette publique. Depuis le déclenchement de la crise pandémique, les gouvernements de la région ont alloué des ressources supplémentaires au système de santé et à l'économie pour soutenir certains secteurs. En conséquence, le déficit public de presque tous les pays de la région méditerranéenne augmentera considérablement.

3.9. Le secteur des transports a été durement touché par les mesures restrictives qui ont entravé et réduit la mobilité internationale, ce qui explique que le tourisme ait été l'un des secteurs les plus frappés par la crise pandémique. Selon les estimations de l'OCDE, le secteur s'est contracté de 45 à 70 % et le tourisme international a diminué de 60 à 80 % ([3]). Le tourisme est l'un des principaux secteurs économiques des pays méditerranéens et, selon la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced), l'Égypte et le Maroc figureront parmi les pays les plus touchés au monde ([4]).

3.10. Les microentreprises, les petites et moyennes entreprises et les travailleurs indépendants constituent l'une des composantes importantes de l'économie des pays de la rive sud. Elles ont connu une baisse considérable de leur chiffre d'affaires et la plupart ont été contraintes de réduire leurs effectifs. À cet égard, des mesures structurelles seront nécessaires pour aider les PME à sortir de la crise, à se développer et à innover en relevant le double défi de la numérisation et de la décarbonation.

([2]) https://meddialogue.eu/wp-content/uploads/2021/02/Publication-Bridging-the-sea.pdf

([3]) https://read.oecd-ilibrary.org/view/?ref=134_134884-bnynpm0tjl&title=LES-ACTIONS-ENGAGEES-DANS-LE-DOMAINE-DU-TOURISME-FACE-AU-CORONAVIRUS-COVID-19

([4]) https://unctad.org/system/files/official-document/ditcinf2020d3_en.pdf

3.11. La crise pandémique, dans la région méditerranéenne, a touché tous les groupes sociaux, mais plus particulièrement les jeunes, en raison de la détérioration du marché du travail et de la fermeture des écoles et des universités; les femmes, qui, dans certaines régions comme les pays du voisinage méridional, sont surtout employées dans l'économie informelle, dans l'agriculture et dans le secteur du tourisme, gravement affecté par les mesures de confinement; les groupes vulnérables tels que les travailleurs informels et les réfugiés, qui n'ont souvent pas bénéficié de mesures de protection sociale, et les personnes handicapées en raison de services souvent médiocres.

3.12. Dans certaines régions du voisinage méridional, des facteurs tels que la pénurie d'eau et le manque d'accès aux services d'assainissement ont exacerbé les effets de la pandémie, en particulier dans les couches les plus isolées sur le plan social, dans les zones de conflit et dans les camps de réfugiés.

4. **Défis et perspectives**

4.1. Comme l'a souligné le secrétaire général de l'Union pour la Méditerranée ([5]), la crise sanitaire actuelle met en péril les progrès socio-économiques qui ont été réalisés ces dernières années dans la région. Toutefois, cette crise est l'occasion de renforcer l'intégration et de rendre les économies plus résilientes.

4.2. Le rôle de la société civile dans la région euro-méditerranéenne est d'une importance capitale pour construire une société plus juste et plus inclusive après la pandémie; de même, comme cela a été souligné lors du sommet social de Porto ([6]), la participation active des partenaires sociaux et des organisations de la société civile est essentielle pour que personne ne soit laissé de côté et pour la mise en œuvre effective du socle européen des droits sociaux.

4.3. La COVID-19 et les mesures connexes mettent en péril la pérennité de la société civile. Les gouvernements et de nombreux donateurs ont suspendu les subventions, gelé les financements et réorienté les fonds vers les opérations de secours liées à la COVID-19. Il en résulte une menace pour la viabilité déjà fragile des OSC, pour leur capacité à continuer de servir la population et pour les emplois de nombre de leurs collaborateurs, même s'il existe de grandes attentes de la part des OSC. Le CESE souligne que les subventions organisationnelles en faveur de la durabilité et le financement d'un soutien de base sont essentiels pour permettre aux OSC de s'adapter à des situations qui évoluent rapidement et de poursuivre leurs opérations en période de crise.

4.4. Le CESE a souligné que la Méditerranée est l'une des régions les plus vulnérables du monde aux effets du changement climatique. La COVID-19 a eu une incidence négative sur la situation sociale et sur le développement, ce qui rend urgente l'adoption de stratégies en matière de développement durable et d'économie verte.

4.5. L'adoption de plans de relance dans la région méditerranéenne offre l'occasion d'assurer le développement économique, social et environnemental de la région. Il est essentiel de lier les possibilités de développement au respect de principes tels que la solidarité, la lutte contre les inégalités, la protection et le respect de l'état de droit. La participation active de la société civile est essentielle à la réalisation de tous les objectifs.

4.6. Dans les pays du voisinage méridional, les futurs plans de reconstruction de l'après-COVID, parallèlement à la croissance économique, devront figurer en tête des priorités dans le cadre des actions visant à limiter les problèmes environnementaux liés au changement climatique, à la rareté de l'eau, à la désertification et à la pollution. Les mesures de protection et de préservation de l'environnement, en diversifiant l'économie et en créant des emplois de qualité, pourraient avoir un impact positif sur la région méditerranéenne. Dans ce contexte, le CESE attire l'attention sur le potentiel considérable que recèlent les énergies renouvelables, en particulier les énergies solaire et éolienne, dans les pays partenaires méridionaux, et il invite l'Union et ses États membres à promouvoir des investissements communs plus durables dans ce domaine.

4.7. Le CESE a déjà fait valoir la nécessité de promouvoir une transition juste dans la région méditerranéenne afin de créer des effets bénéfiques en matière de santé, d'éducation et d'égalité entre les hommes et les femmes. Si l'on veut garantir une reprise véritablement fondée sur les principes de transition et de numérisation, il s'impose de promouvoir le développement d'attitudes entrepreneuriales spécifiques et de compétences numériques et d'y sensibiliser l'opinion publique. Le Comité se joint à l'appel lancé par les pays partenaires méridionaux, invitant l'Union et ses États membres à s'engager plus résolument dans le domaine de la coopération en matière de recherche et de développement en Méditerranée.

([5]) Les ministres des affaires étrangères de l'UpM définissent des domaines prioritaires pour renforcer la coopération et l'intégration régionale euro-méditerranéenne — Union pour la Méditerranée — UpM (ufmsecretariat.org).

([6]) https://www.2021portugal.eu/fr/sommet-social-de-porto/porto-social-commitment/

4.8. La relance des économies des pays du voisinage méridional, dans lesquels l'emploi et l'économie informels occupent une part importante, est aussi étroitement liée au développement d'un modèle efficace de formation et d'enseignement professionnels. Le CESE rappelle la nécessité de renforcer les compétences professionnelles, en particulier celles des jeunes et des femmes, afin qu'elles puissent être utilisées dans des contextes nationaux et transnationaux, dans le cadre d'une approche de formation continue en fonction de l'évolution du marché du travail. Les OSC jouent également un rôle important dans le renforcement des compétences grâce à l'éducation non formelle, à l'organisation d'ateliers et de formations et à la promotion de l'économie sociale. Le Comité rappelle également la nécessité, déjà soulignée par le dialogue régional de l'UpM avec les partenaires sociaux, entre autres, d'associer ces derniers à la démarche, afin de remédier à l'inadéquation entre l'offre et la demande sur le marché du travail.

Bruxelles, le 24 janvier 2023.

La présidente
du Comité économique et social européen
Christa SCHWENG